

222C0945
FR0000121709-FS0291

27 avril 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SEB S.A.
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 avril 2022, Bpifrance Investissement (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort cedex), agissant pour le compte de la société de libre partenariat LAC I SLP¹ dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 avril 2022, le seuil de 5% du capital de la société SEB S.A. et détenir pour le compte de LAC I SLP, 2 832 706 actions SEB S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et 3,45% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SEB S.A. sur le marché.

¹ Bpifrance Investissement précisant qu'il s'agit d'un fonds professionnel spécialisé et constitué en tant que société de libre partenariat représentée par son gérant et sa société de gestion (Bpifrance Investissement) agissant dans le cadre des articles L. 233-9 II, 1^o du code de commerce et 223-12 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 55 337 770 actions représentant 82 047 123 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.